

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance régulière du conseil municipal

Tenue le 04 juin 2021

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 04 juin 2021 à 18:30 à la salle communautaire à huit clos (séance fermée au public) à laquelle étaient présents le maire M. Michel Villeneuve et les conseillers suivants :

M. Bruno Bussières
Mme Lucie Guimond
M. Gilles Dufour
M. Marc-Henri Perron
M. Hugues Gaudreault

Absent : M. Rodrigue Bélanger

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION 2021-06-052

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2021-06-053

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 03 MAI 2021

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 03 mai 2021, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2021-06-054

COMPTES PAYÉS DE MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois de mai 2021, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 48 761.86\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de mai 2021, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 48 761.86\$.

COMPTES PAYÉS DE MAI 2021

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	26 993.86 \$

SALAIRES PAYÉS DE MAI 2021

Salaires	Montant
Total des salaires	8 392.86 \$

RÉSOLUTION 2021-06-055

PRÉSENTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 AVRIL 2021

ATTENDU QUE selon l'article 176.4 du code municipal, la secrétaire-trésorière doit déposer lors d'une séance de conseil un état des revenus et des dépenses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les états financiers au 30 avril 2021 soient présentés aux membres du conseil à titre informatif.

RÉSOLUTION 2021-06-056

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE M. Bruno Bussières soit nommé maire suppléant du 05 juin au 10 septembre 2021.

RÉSOLUTION 2021-06-057

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –CONSTRUCTION GARAGE, 104, GAGNON

CONSIDÉRANT QUE le 3 juin 2011 le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement n°139-2011);

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2021-006 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 01 juin 2021, recommandant d'accepter la dérogation mineure pour permettre au propriétaire de construire un garage au 104, Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE le seul espace disponible est dans la cour latérale et que le projet est de 3,048 de large et l'espace disponible est de 6,05m ce qui laisse seulement 3,002 m et les marges exigées sont un total de 3,5 m. donc insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise donc à accepter l'une des marges inférieures de 0,5m ou de répartir le besoin sur les 2 marges;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable avec cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent la demande de dérogation mineure.

RÉSOLUTION 2021-06-058

DEMANDE ADRESSE À LA CPTAQ1 AFIN DE MODIFIER L'AUTORISATION OBTENUE DANS LE DOSSIER 427629 RELATIVE AU PROJET DE CONSTRUCTION DE BASSINS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES D'UNE PARTIE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'était adressée à la commission afin d'exclure de la zone agricole permanente une partie du lot 5972068 dans le but d'aménager des bassins de traitement des eaux usées d'une partie de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire confirmait sa décision de vendre la partie faisant l'objet de la demande dans une promesse de vente signée le 10 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ, en date du 10 mars 2021, dans la décision 427629 autorisait l'utilisation d'une superficie d'environ 2,0 ha du lot 5972068 tel qu'illustré au plan joint à la décision;

CONSIDÉRANT QUE la partie illustrée couvre une partie de la bleuetière en exploitation et que le propriétaire remet en cause sa décision de vendre la totalité de la partie en plus de rester avec un terrain enclavé entre les futurs bassins et le garage situé en bordure de la route;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est prête à modifier son projet afin de répondre à la demande du propriétaire au lieu d'aller en expropriation;

CONSIDÉRANT QUE la partie enclavée sur laquelle la commission avait déjà accordé une autorisation de circuler dans la décision 427629;

CONSIDÉRANT QUE les mêmes caractéristiques, invoquées dans la première demande (résolution 2020-06-064), s'appliquent incluant les articles de la LPTAA au terrain visé par la demande d'exclusion;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité par une modification de son projet permet au propriétaire de conserver une partie de sa bleuetière;

CONSIDÉRANT QU'un refus de la commission entraînerait un long débat ainsi que de nouveaux délais et frais pour un espace qui en raison de son utilisation antérieure (cimetière automobile) laisse peu d'espoir de voir ce terrain utilisé pour l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Eugène d'Argentenay

- Demande à la commission d'exclure une partie du lot 5972068, comprenant 1,6 ha de la décision du dossier 427629 et une nouvelle superficie de 1,0 ha du terrain enclavé pour un total de 2,6 ha tel que représenté sur le plan ci-joint;
- juge que le projet ne contrevient pas aux objectifs de son plan d'urbanisme;
- assure la commission que le projet rejoint encore plus les critères de l'article 62 de la LPTAA notamment en excluant une partie du terrain déjà accordé utilisé à des fins agricoles; et
- indique que le projet permettra à la municipalité d'acquérir le terrain nécessaire afin de mettre aux normes ses installations d'évacuation des eaux usées et ainsi de profiter d'un gain environnemental pour l'ensemble de la communauté.

RÉSOLUTION 2021-06-059

FONDS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL RESSOURCES (FDTR) DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ- VOLET 1- FONDS DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent faire l'acquisition de modules de jeux pour mettre au parc de la Rivière-aux-Rats;

ATTENDU QUE présentement, il n'y en a aucun et que plusieurs parents nous en fait la demande depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE nous avons formé un petit comité pour pouvoir faire adéquatement le bon choix de modules qui seront adaptés à la demande des parents;

ATTENDU QUE nous avons demandé des soumissions à Jambette et à 1 000 Pattes;

ATTENDU QUE les dépenses pour faire l'achat des modules de jeux, incluant transport et installation ainsi que l'aménagement paysager du site représenteront la somme de 51 272.38\$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE soit réclamé un montant de 20 000.00\$ dans le Volet I « Fonds de développement municipal » du Fonds de Développement Territorial Ressources (FDTR) de la MRC de Maria-Chapdelaine pour nous aider à financer ce projet proposé ci-haut.

RÉSOLUTION 2021-06-060

ACHAT DE MG-20- POUR RECHARGEMENT

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une subvention du Ministère des Transports, dans le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet accélération, pour faire du rechargement dans nos chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal veulent acheter 5 000 tonnes de MG-20 pour étendre dans le rang 5 et le rang 3, tel que demandé dans le formulaire de demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé un prix à des entrepreneurs tels que : Déboisement R.R., Dufour & Frères et Gaston Morin, pour entreprendre les travaux cet été;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal décide de donner le contrat à l'entrepreneur Déboisement R.R. au coût de (80 000\$ + taxes);

RÉSOLUTION 2021-06-061

CREUSAGE DE FOSSÉS- RANG 5

CONSIDÉRANT QUE nous voulons faire cet été le creusage de fossés sur 1.5 km de chaque côté sur une partie du chemin du rang 5, totalisant 3 km;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité demandent des soumissions à Excavation G.R et à Dufour & Frères.

RÉSOLUTION 2021-06-062

DÉPÔT D'UN PROJET- PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (PSISRPE)

ATTENDU QUE la municipalité aimerait faire l'achat de module de jeux pour enfants au parc de la Rivière-aux-Rats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil municipal autorisent la directrice générale / secrétaire-trésorière, Karine Ouellet, à déposer une demande d'aide financière autorisant la présentation du projet programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE);

QUE les membres du conseil municipal confirment l'engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet et désignant la personne responsable d'agir et de signer au nom de l'organisme.

RÉSOLUTION 2021-06-063

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 19h15.



Michel Villeneuve
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / secrétaire-trésorière

<u>PROPOSÉ PAR</u>	<u>N° DE RÉSOLUTION</u>
M. Bruno Bussièrès	2021-06-052
M. Marc-Henri Perron	2021-06-053
Mme Lucie Guimond	2021-06-054
M. Marc-Henri Perron	2021-06-055
Mme Lucie Guimond	2021-06-056
M. Bruno Bussièrès	2021-06-057
M. Gilles Dufour	2021-06-058
Mme Lucie Guimond	2021-06-059
M. Bruno Bussièrès	2021-06-060
Mme Lucie Guimond	2021-06-061
M. Marc-Henri Perron	2021-06-062
M. Bruno Bussièrès	2021-06-063